

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

**COMMUNE DE TACOIGNIERES**

**Décision n°2024-12**



Objet :

**FOURNITURE ET POSE D'UN GARDE-CORPS PARVIS DE LA MAIRIE**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

**Vu** le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

**Vu** la délibération 2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

**Vu** le budget primitif 2024,

**Considérant** l'aménagement du parvis de la mairie et la nécessité de sécuriser les accès à l'agence postale et à la mairie,

**Considérant** la proposition commerciale de la société FP CONCEPT domiciliée 2 allée des Iris à Choisy le Roi (94600) pour la fourniture et pose d'un garde-corps, pour un montant de 6.878,62 € HT soit 8.254,34 € TTC,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société FP CONCEPT pour la fourniture et pose d'un garde-corps, pour un montant de 6.878,62 € HT soit 8.254,34 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 25 avril 2024

**Le Maire, Patrice LE BAIL**



Certifié exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 25/04/2024

Et la transmission au contrôle de légalité le : 25/04/2024

Document certifié conforme

Le Maire, Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2024

Application agréée E-legalite.com